

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit.	: GRO-STOP FOG
Code du produit	: CE 001 C0206
Type de formulation	: Produit pour nébulisation à chaud (HN)
Matière active	: Chlorprophame
Numéro d'agrément	: 5798P/B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

11.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Antigerme.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CERTIS EUROPE

270 Avenue de Tervueren

1150 Bruxelles - Belgique

T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60

info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245
------------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	H412

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger: voir la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Composants dangereux

: Chlorprophame; Dichloromethane

Mentions de danger (CLP)

: H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

	H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
	H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants.
	P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
	P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.
	P501 - Éliminer le contenu / le conteneur dans un site de stockage approprié conformément aux réglementations locales et nationales.
Phrases EUH	: EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
	EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dichloromethane	(n° CAS) 75-09-2 (Numéro CE) 200-838-9 (Numéro index) 602-004-00-3	> 50	Carc. 2, H351
Chlorophame	(n° CAS) 101-21-3 (Numéro CE) 202-925-7 (Numéro index) 006-096-00-0	10 - 25	Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.
En cas de contact avec la peau	: Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Peut pénétrer dans l'organisme par ingestion ou (moins) par inhalation et par la peau. Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Symptômes/lésions après inhalation	: Vertiges. Somnolence. Maux de tête. Nausées. perte de conscience.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeur.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: rougeur. Douleur.
Symptômes/lésions après ingestion	: Douleurs abdominales. Douleur de poitrine. Voir aussi inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ce produit est un inhibiteur de cholinestérase (faible).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: composés de chlore, oxydes d'azote, oxydes de carbone, hydrocarbures.
-------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes. Ne pas respirer les fumées. Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
Protection en cas d'incendie	: Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection	: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
--------------------------	--

Procédures d'urgence	: Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées. Eviter de respirer les poussières, vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.
----------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.

Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le produit déversé avec une matière inerte (sciure, terre, sable...), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction. Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement. Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les rubriques 7 – 8 – 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8). Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites. Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.
Mesures d'hygiène	: Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage :
- Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
 - Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
 - Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).
 - Conserver hors de la portée des enfants.
 - Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 - Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.
 - Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.
 - Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Antigerme à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est connue. Voir la rubrique 3 « Informations sur les composants ».

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés :
- Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.
 - Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.
- Equipement de protection individuelle :
- 
- Protection des mains :
- Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3).
- Protection des yeux :
- Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).
- Protection de la peau et du corps :
- Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.
 - Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² et avec traitement déperlant est recommandé.
- Protection des voies respiratoires :
- Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.
- Mesures d'hygiène :
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.
 - Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
 - Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.
 - Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.
 - Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :
- Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
 - Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique :
- Liquide

Couleur	: Jaune.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 600 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1.289 g/l
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Pas caractéristiques explosifs.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique peut générer des vapeurs toxiques : Composés de chlore. Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone. hydrocarbures.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

GRO-STOP FOG	
DL ₅₀ orale rat	> 2000 mg/kg
DL ₅₀ cutanée rat	> 4000 mg/kg
CL ₅₀ inhalation rat	> 6.49 g/m ³

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Non sensibilisant pour la peau.)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

GRO-STOP FOG	
CL ₅₀ Poissons (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	42.54 mg/l (96h)
CE ₅₀ Daphnia	17.27 mg/l
CE ₅₀ autres organismes aquatiques (<i>Selenastrum capricornutum</i>)	5.8 mg/l (72h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Chlorprophame (101-21-3)	
Persistance et dégradabilité	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Dans le sol DT50lab (20 °C, aerobic): 22 et 27 d (r2 >0.7).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chlorprophame (101-21-3)	
BCF Poissons	144 l/kg
Log Pow	ca 3.8

12.4. Mobilité dans le sol

Chlorprophame (101-21-3)	
Mobilité au sol	Adsorption coefficient Koc = 260, 280, 480 l/kg

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations	: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
---------------------	---

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications générales	: Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
Produit	: Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Emballage	: Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1593
--------------	--------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S (Dichloromethane)

Transport document description (ADR) : UN 1593 PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S (Dichloromethane) , 6.1, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : 

Polluant marin

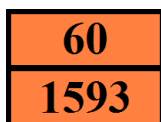
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 60

Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 516

Catégorie de transport (ADR) : 2

Tunnel restriction code (ADR) : E

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

Code EAC : •2Z

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.